

En Chardon

Suite au scandale, l'ouverture du dépôt TPG est retardée

Théâtre d'un scandale salarial sur son chantier, le centre ouvrira avec quatre mois de retard

Marc Moulin

@marc_moulin

Une fausse note est programmée dans le chambardement qui guette les transports publics du bassin genevois ce 15 décembre, avec la mise en service du réseau ferroviaire Léman Express et du nouveau tram 17 entre Annemasse et Lancy-Pont-Rouge. Les Transports publics genevois (TPG), qui devaient à cette date ouvrir un nouveau dépôt et centre d'entretien sur le site d'En Chardon, retardent cette mise en exploitation au 20 avril. Correspondant à la rentrée à la fin des vacances de Pâques 2020, la nouvelle date est fixée sous réserve d'éventuels aléas supplémentaires.

Les TPG ont lancé lundi un appel d'offres (qui seront ouvertes le 24 août) pour finir les travaux d'électricité dans ce qui sera leur pôle principal. Situé sur sol veniolan, ce géant de 80 000 mètres carrés de plancher offre de quoi remiser 70 trams et 130 bus.

Pas d'impact pour le client

C'est un nouveau rebondissement dans le feuilleton à scandale qui se prolonge depuis mai. Le syndicat Unia avait alors mis en cause les salaires de l'entreprise électrique italienne qui avait remporté la précédente adjudication. Conformément aux usages locaux sur le papier, ces rémunérations faisaient, une fois versées aux salariés, l'objet de ponctions opérées par une société intérimaire. L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail a exclu l'entreprise électrique, qui a recouru en justice, obtenant de



LAURENT GUIRAUD

Le centre d'En Chardon, situé en bordure de la route de Meyrin et au bout de la piste de l'aéroport, ne devrait ouvrir que le 20 avril.

«Il est devenu impératif pour les TPG de connaître la configuration définitive de leur réseau en fin d'année»

François Mutter
Porte-parole des TPG

revenir sur le chantier tant que l'affaire ne serait pas tranchée sur le fond (ce qui n'est toujours pas le cas). Elle a ensuite plié bagage, les TPG ayant bloqué leurs versements en sa faveur, à la demande du ministre de tutelle, afin de pouvoir dédommager les ouvriers si besoin. D'où le nouvel appel d'offres.

«Les clients des TPG ne subiront pas les conséquences de ce retard», assure la régie, précisant qu'elle ne pouvait plus différer une décision quant à sa situation

pour affronter les multiples enjeux du 15 décembre prochain. «À cinq mois de cette échéance, il est devenu impératif pour les TPG de connaître la configuration définitive de leur réseau en fin d'année, de décider du lieu de sortie et de rentrée de leurs trams et de leurs autobus afin d'établir une planification précise et de construire des horaires fiables, explique François Mutter au nom de la régie publique. La mise en exploitation du site d'En Chardon exige la réalisation de tests de circulation et

d'un programme de marche à blanc. Elle implique aussi l'installation d'une partie des équipes techniques, la réaffectation d'environ 180 véhicules et la formation de près de 1000 conducteurs.»

Travail et coût supplémentaires

L'opérateur a pour priorité de réussir l'étape du 15 décembre, quitte à le faire depuis ses bases traditionnelles du Bachet-de-Pesay et de la Jonction. «Cette décision va impliquer un travail supplémentaire important pour l'entreprise mais le temps demeure suffisant à ce stade pour le mener à bien», rassure-t-il.

Et quel surcoût? Une évaluation précise ne sera possible que lorsque les démêlés judiciaires seront achevés et la nouvelle adjudication menée à bien, répondent les TPG. Ceux-ci devront supporter pendant quelques mois encore la pénurie actuelle d'espace

de stockage qui les oblige à parquer la nuit en plein air (à des terminus ou boucles de rebroussement) certains de leurs trams, les exposant ainsi à un vieillissement accéléré. Cette manière de faire implique aussi des coûts de surveillance.

Le département de tutelle des TPG prend acte de leur décision. «Dès le début de cette affaire, le souci premier de Serge Dal Busco (ndlr: le conseiller d'État chargé des Transports) a été de préserver les droits des travailleurs potentiellement lésés, en demandant aux TPG de mettre en réserve la totalité des montants qui leur sont dus, dans l'attente de l'issue des procédures, rappelle Roland Godel, porte-parole du Département des infrastructures. L'autre priorité est maintenant que les TPG adaptent leur planification opérationnelle afin de garantir toutes les prestations prévues pour la fin de l'année en lien avec la mise en service du Léman Express, et nous sommes confiants sur ce point.»

Une «leçon à retenir»

Député PLR issu des milieux patronaux, Serge Hiltbold avait tiré la sonnette d'alarme lors de la première adjudication et s'est montré très critique ce printemps envers les TPG. Il n'a pas de regret. «Absolument aucun, tranche-t-il. Cette situation est la conséquence d'un manque de courage politique lors de l'adjudication et elle doit servir d'avertissement à l'égard des entités publiques qui, alléchées par des bas prix, ignorent les avertissements quant aux risques de sous-enchère salariale. L'impact ne porte pas sur des infrastructures essentielles comme un hôpital ou une école. On parle simplement d'un réajustement d'horaires.»

«Les TPG doivent retenir la leçon, renchérit Thomas Wenger, député PS membre de la Commission des transports du Grand Conseil. On ne peut plus prendre en compte le seul coût, surtout quand celui-ci s'avère très bas en comparaison d'autres offres, ce qui doit attirer l'attention. En revanche, je suis soulagé d'apprendre que le report ne mettra pas en cause les développements des transports publics prévus en décembre, contrairement à ce dont les TPG nous avaient avertis dans un premier temps.»

Nouvelle manifestation des mineurs non accompagnés

Le Collectif Lutte des MNA considère la réponse du Canton comme «une marque de mépris face à l'urgence de la situation»

Les conditions d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) ne sont toujours pas satisfaisantes. Le Collectif Lutte des MNA a rappelé la gravité de la situation lors d'une manifestation, hier matin, devant l'Hôtel de Ville.

C'est un courrier du Département de l'instruction publique (DIP) qui a mis le feu aux poudres. Alors que le collectif souhaitait s'entretenir avec les autorités cantonales sur ce dossier avant la rentrée scolaire, le DIP a fixé un rendez-vous avec la délégation du Conseil d'État aux migrations le 3 septembre. «C'est une marque de mépris face à l'urgence de la situation», dénoncent les membres du collectif. Ils demandent à la cheffe du DIP, Anne Emery-Torracinta, de leur accorder un entretien plus tôt

dans l'été. «C'est elle (ndlr: en tant que cheffe du DIP, elle chapeaute le Service de protection des mineurs) qui peut changer la situation», précise un membre qui souhaite rester anonyme.

Que répond le Canton? «Nous tâcherons de leur proposer un rendez-vous plus proche mais il y a un abîme entre ce que demande le collectif et la réalité», répond le conseiller d'État Mauro Poggia, en l'absence d'Anne Emery-Torracinta. C'est-à-dire? «Le collectif pense que ces jeunes migrants peuvent intégrer l'école obligatoire, or ils ont souvent besoin en priorité de cours de français, qu'ils peuvent commencer en cours d'année et pas obligatoirement à la rentrée», note le magistrat. Il note aussi qu'il n'est pas «dans l'intérêt du canton de donner un signal international qu'il accueille et forme les MNA».

Genève compte actuellement une trentaine de MNA recensés. La plupart viennent d'Algérie et du Maroc. **Céline Garcin**
@CelineGarcin

Avis de naissances



Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'

Alix

le 25 juillet 2019, à 03 h 08

Florian, Marie et Noa Pott
Avenue du Mont-Blanc 4 b
1196 Gland

Clinique des Grangettes
Genève

Les annonces de naissance, avec photos des bébés, sont disponibles sur le site www.grangettes.ch

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Partenaire média

Allianz Cinema

Cinéma en plein air
Genève - Port-Noir
du 10 juillet au 25 août

Allianz swissmilk ARENA TPG